ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

PREMIER MINISTRE

SECRÉTARIAT D'ÉTAT AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Arrêté du 23 novembre 2017 modifiant l'arrêté du 28 février 2017 portant nomination au conseil d'administration de l'Institut national de jeunes sourds de Bordeaux

NOR: SSAA1730935A

La secrétaire d'État aux personnes handicapées,

Vu le décret n° 74-355 du 26 avril 1974 relatif à l'organisation et au régime administratif et financier des instituts nationaux de jeunes sourds et de l'Institut national de jeunes aveugles, notamment son article 4;

Vu l'arrêté du 28 février 2017 portant renouvellement des membres nommés du conseil d'administration de l'Institut national de jeunes sourds de Bordeaux,

Arrête:

Article 1er

Est nommée au conseil d'administration de l'Institut national de jeunes sourds de Bordeaux : Mme Coulonges, enseignante référente, adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés, en remplacement de Mme Evrard.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 23 novembre 2017.

Pour la secrétaire d'État aux personnes handicapées : La cheffe de service, adjointe au directeur général de la cohésion sociale, C. MICHEL